EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Christophe BERTUCAT, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Abdelmajid MELLOUKI, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Christian PORTEFAIX à Olivier BIANCHI**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant le vote de la question n° 5 sans donner de pouvoir.
Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA quitte la séance avant le vote de la question n° 7 et donne pouvoir à Madame Christine DULAC-ROUGERIE.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 21 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 62

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'ÉQUIPEMENT À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Des associations sportives sollicitent l'aide de la Ville dans le cadre de l'attribution de subventions d'équipement. Le solde du crédit s'élève à 4 200 euros.

L'Aviron Clermont Aydat **1 400 €**

Le Club s'est résolument engagé dans le développement de l'aviron loisir au travers du dispositif Avi Fit. Ainsi, le dimanche 9 novembre 2014, une journée découverte s'est déroulée au gymnase Marcombes avec beaucoup de réussite. Les retombées positives de cette initiative génèrent un afflux de demandes. Pour répondre à cette dimension Sport-santé, le club va devoir s'équiper en matériels supplémentaires. La Ville souhaite s'associer à cette démarche visant à démocratiser l'aviron sous une forme ludique et conviviale.

Association de coordination USEP de Clermont-Ferrand **1 000 €**

L'association ASCO-USEP en partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand et l'éducation nationale participe au déroulement de manifestations sportives inter-écoles destinées à favoriser la mixité sociale. Ce dispositif rencontre un réel intérêt auprès des écoles primaires clermontoises. Plus de soixante classes se sont inscrites afin de pouvoir pratiquer des activités physiques et sportives le mardi après-midi. L'accompagnement de cette démarche passe par des dotations complémentaires en équipements sportifs et pédagogiques. D'où la sollicitation financière qui permettra d'apporter un soutien à l'acquisition de nouveaux matériels.

Clermont Fontaine du bac Football Club **1 800 €**

Le club Fontaine du Bac développe sur le quartier éponyme des animations à partir du football en faveur de la jeunesse. Cela se traduit par une action quotidienne, y compris le week-end lors des compétitions officielles. L'augmentation des licenciés, retombée positive de cet engagement, suscite un accroissement des besoins en ballons, maillots, kits pédagogiques, etc. De ce fait, le club sollicite une subvention d'équipement qui lui permettra d'accueillir ses adhérents dans de bonnes conditions matérielles.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.
Fait à Clermont-Ferrand, le 5 janvier 2015.

Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjointe,

Christine DULAC-ROUGERIE